



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

AMBASSADE DE FRANCE À JÉRUSALEM

FICHE JERUSALEM / TERRITOIRES PALESTINIENS

I- Organisation de l'enseignement supérieur

➤ **Des universités disposant d'une grande autonomie**

L'enseignement supérieur est du ressort du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Administrativement, les universités jouissent néanmoins d'une grande autonomie d'action, liée à l'histoire : la plupart ont été fondées avant la création de l'Autorité palestinienne en 1994. Même si elles sont, par leurs statuts, d'utilité publique, les universités palestiniennes n'ont ainsi pas de statut gouvernemental (à quelques exceptions près comme l'université Al-Aqsa de Gaza et le PTU de Tulkarem).

Il existe également quelques établissements entièrement privés, comme l'université arabo-américaine de Jénine, fondée en 2000.

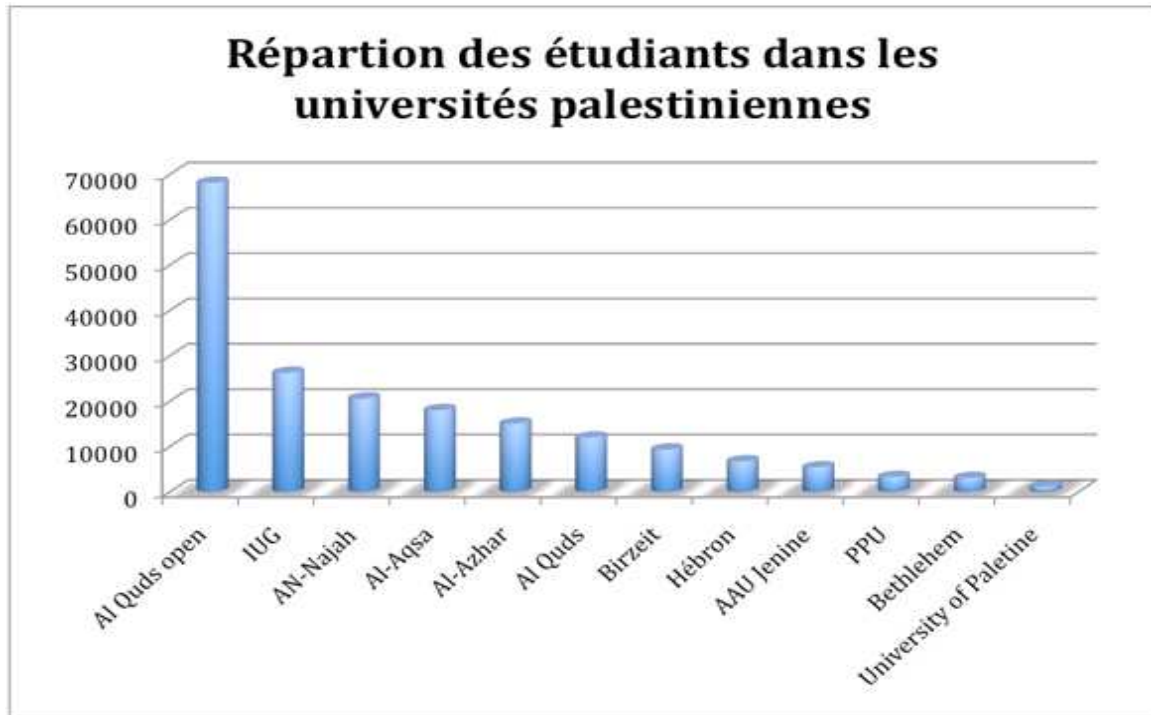
➤ **Quatre types d'établissements d'enseignement supérieur en Palestine, avec une prédominance des universités.**

L'enseignement supérieur en Palestine se décline en quatre types d'établissements :

- les universités traditionnelles (13) qui délivrent des bachelors (4 ans) et des masters (+2 ans) ;
- une université à distance (Al Quds Open) ;
- les écoles techniques (« university colleges », 15) qui dispensent des enseignements en quatre ans ;
- les centres universitaires (« community colleges », 20) qui dispensent des enseignements techniques ou commerciaux en deux ans.

Les Territoires Palestiniens ne comptent pas moins de treize universités : huit en Cisjordanie (l'université Al Quds, l'Université arabo-américaine de Jénine, l'Université An-Najah, l'Université de Bir Zeit, l'Université de Bethléem, l'Université d'Hébron, l'Université Polytechnique de Palestine (PPU), Université Technique de Palestine (PTU)), quatre dans la Bande de Gaza (l'Université al Azhar, l'Université Al Aqsa, l'Université islamique, l'Université de Palestine) et une université à distance (Al-Quds Open).

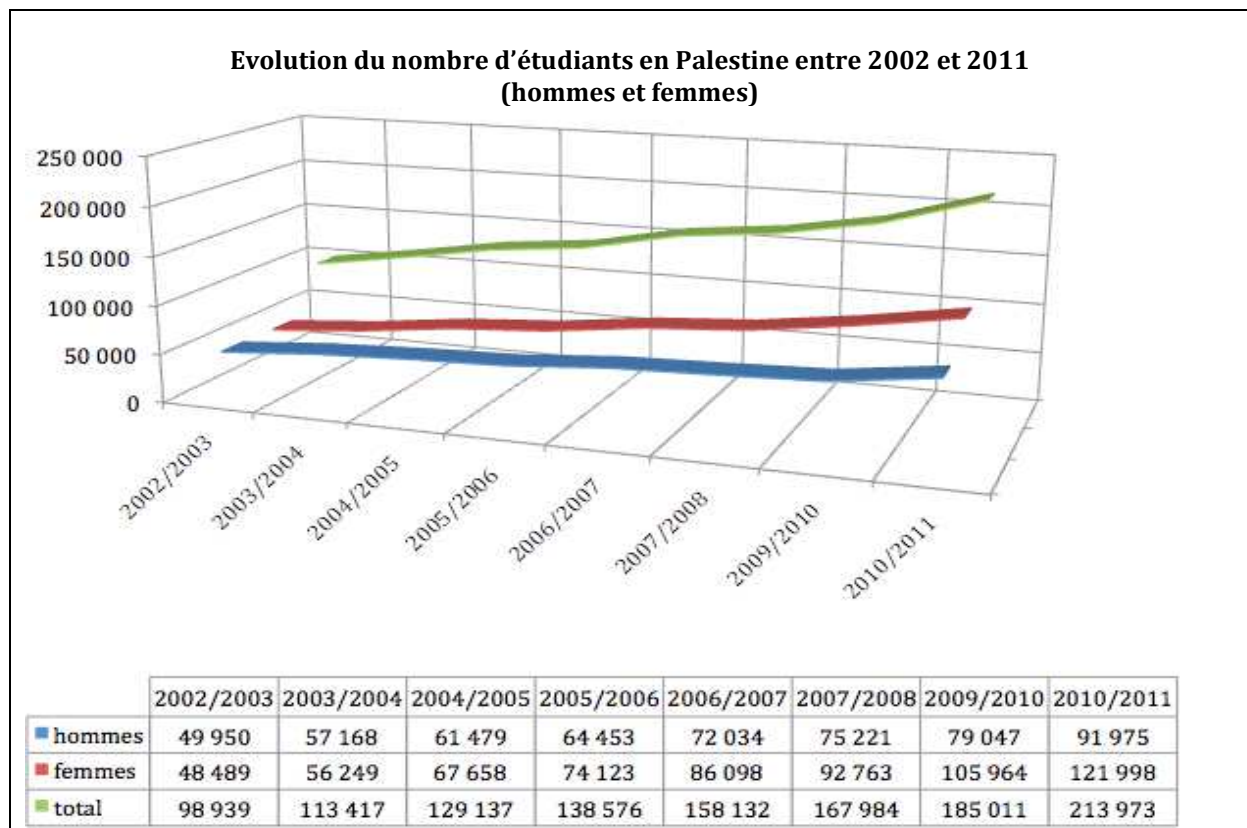
Selon les dernières statistiques officielles disponibles (2012), **88 % des étudiants sont dans les universités (dont 31% à l'université à distance)**, 7% dans les centres universitaires et 5 % dans les écoles techniques.



Source : ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (2012)

➤ Plus de 200 000 étudiants en Palestine

Selon les derniers chiffres publiés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur palestinien (2012), 213 973 Palestiniens étudient actuellement dans le supérieur, soit 5,1 % de la population du pays et soit environ 40% de la classe d'âge correspondante. Ce taux de scolarisation universitaire est très supérieur à la moyenne du monde arabe.



Source : ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (2012)

II- Organisation des études et enseignements dispensés

➤ Un système proche du modèle anglo-saxon

L'organisation des études est calquée sur le système international des crédits. Les universités offrent un cursus menant aux diplômes de BA ou BSc (Arts ou Sciences) en 4 ans et au « Master » en un ou deux ans supplémentaires. Les étudiants accèdent au cursus après avoir satisfait aux épreuves du « Tawjihi » (baccalauréat), à la fois examen et concours, puisque le niveau obtenu conditionne l'accès à certaines filières universitaires.

➤ **Une seule université offre une formation doctorale** (celle de Naplouse, dans le domaine de la chimie). Des réflexions sont engagées par des universités pour l'ouverture de nouveaux doctorats dans les années à venir (dans les disciplines scientifiques mais aussi en droit), à la faveur de la levée du moratoire sur la création des écoles doctorales.

La formation des enseignants-chercheurs sur place est donc un enjeu d'avenir pour la Palestine.

➤ Les études de management, les sciences sociales et le droit, rassemblent le plus d'étudiants

Si ces disciplines comptent près de 150 000 étudiants (près de ¾ des effectifs étudiants), elles ne sont pas pour autant les plus convoitées. Les élèves qui obtiennent les meilleurs résultats au Tawjihi préfèrent souvent intégrer les facultés de médecine, pharmacie, ingénierie ou informatique (30 000 étudiants).

III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

➤ Des universités présentes sur l'ensemble des territoires

(voir carte page 4)

➤ Des taux d'inscriptions élevés en constante augmentation et une forte féminisation

Le taux d'inscription dans les universités est plus élevé dans les territoires palestiniens que dans les autres pays de la région (près de 40% des 18-24 ans en 2010-2011). 57% sont inscrits dans les universités traditionnelles et 31% à l'université ouverte Al Quds. Le taux d'étudiants abandonnant les études est seulement de 7,5% pour les programmes diplômant dans les universités traditionnelles et de 15,5% à l'université Al Quds Open ; ce qui est peu élevé par rapport aux standards internationaux. Le tableau en page 2 indique un fort taux de féminisation du public étudiant.

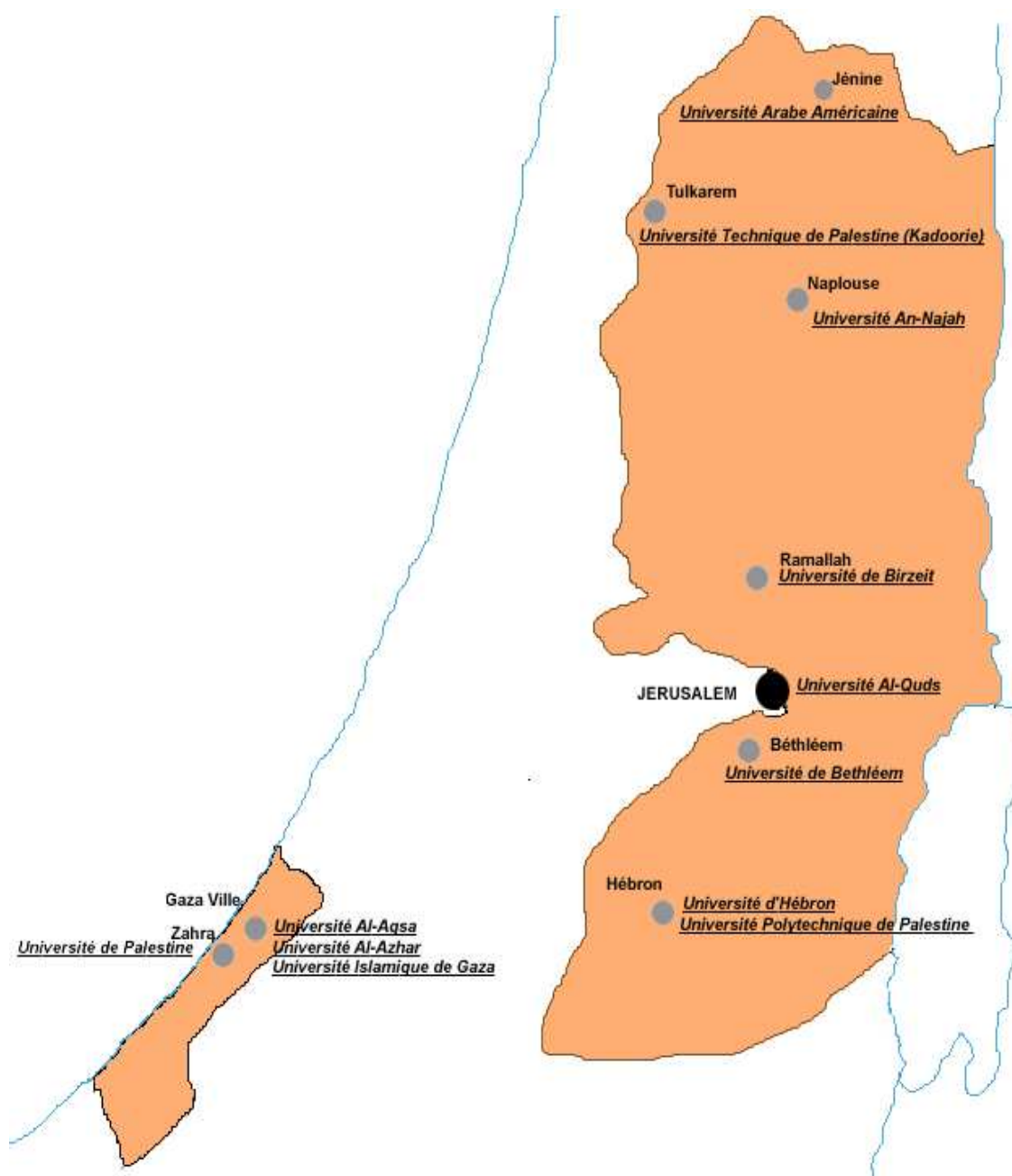
➤ L'existence d'enseignements de qualité

On peut noter que l'absence d'écoles doctorales en Palestine (à l'exception de celle d'An-Najah à Naplouse en chimie) a amené de fait de nombreux professeurs palestiniens à effectuer une partie de leur cursus à l'étranger, notamment dans les universités européennes et nord-américaines.

➤ Mais des défis à relever :

- Des universités au budget déficitaire, et qui ne sont pas épargnées par la crise.
- Un décalage subsiste entre les profils universitaires et les besoins du marché du travail. Près de 75% des inscriptions concernent les sciences humaines, et principalement l'Education. Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur reste élevé, même s'il est plus bas que pour les non-diplômés (A titre d'exemple, il est de 34% pour les femmes diplômées).
- Les difficultés majeures de circulation des étudiants et des professeurs restent un frein important aux échanges académiques et accroissent la « territorialisation » des universités, qui recrutent très largement localement et offrent chacune une gamme très large de formations, au risque de créer des duplications de programmes d'une université à l'autre.

Les universités en Palestine



IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur **a) français**

Pour l'année universitaire 2013-2014, il y avait 220 étudiants palestiniens en France (source Campus France), dont 189 dans les universités. Une partie de ces étudiants provient de la diaspora. 1/3 des étudiants palestiniens dans les universités françaises sont en doctorat.

Coopérations soutenues par l'ambassade de France entre établissements d'enseignement supérieur français et palestiniens

1/ Un dispositif dynamique de bourses.

Une cinquantaine d'étudiants palestiniens bénéficie actuellement de bourses du gouvernement français (BGF) pour poursuivre leurs études dans des universités françaises.

Le but du programme de bourses d'études du gouvernement français est de renforcer les capacités des institutions palestiniennes en contribuant à la formation des étudiants en France et à terme au renforcement des équipes enseignantes (via les bourses de doctorat). Ce programme se divise en deux volets :

➤ **le programme général**, qui offre des bourses d'études exclusivement financées par le Consulat Général de France à Jérusalem sur des bases d'excellence universitaire.

➤ **les programmes de bourses à coûts partagés :**

- **avec les universités palestiniennes** : en particulier les universités An-Najah de Naplouse et Al Quds de Jérusalem, qui cofinancent avec le Consulat général des bourses pour des étudiants palestiniens en médecine à l'Université Paris VI Pierre et Marie Curie. Le Consulat Général de France à Jérusalem et l'Université palestinienne sélectionnent et financent conjointement les étudiants qui partent en France.
- **avec les collectivités locales et les universités françaises**. Dans le cadre de ces partenariats de bourses, en plein développement, les collectivités locales et les universités peuvent contribuer soit financièrement, soit par un soutien au logement. Les étudiants qui souhaitent partir dans le cadre de ce programme de bourses postulent au programme général de bourses et s'inscrivent dans les universités correspondantes aux partenaires associées.

On peut citer, entre autres, les partenariats avec :

- les universités Paris-Sud 11, Paris 6 (Pierre et Marie Curie), de Cergy, de Lille, de Franche Comté.
- les municipalités de Besançon, de Cergy-Pontoise, de Gennevilliers, de Gières, de Grenoble, de Lille, de Rezé, de Toulouse.
- la région Midi-Pyrénées. Des partenariats sont en cours de finalisation avec d'autres régions françaises et devraient être effectifs pour la rentrée 2015.

2/ Le développement de partenariats de recherche franco-palestiniens

L'instrument privilégié de la coopération française en matière de recherche est le programme Al-Maqdisi qui est la déclinaison palestinienne des partenariats de recherche Hubert-Curien (PHC). Les programmes Al-Maqdisi ont la particularité d'être entièrement financés par la partie française (MAEDI et MESR). Ils reposent sur la sélection de projets présentés par des équipes de recherche palestiniennes en binôme avec des équipes françaises. Un appel d'offres est lancé annuellement et favorise les projets qui peuvent intégrer recherche théorique, recherche pour le développement, formation à la recherche, applications industrielles ou encore partenariats avec les entreprises.

Les dix projets actuellement en cours pour les périodes 2013-2015 et 2014-2016 illustrent tout particulièrement la diversité des domaines couverts par les programmes Al-Maqdisi : microbiologie, pharmacie, télécommunications, bâtiment, patrimoine...

3/ Des programmes spécifiques de coopération universitaire.

A titre d'exemple des coopérations sont menées dans les domaines :

- du droit : dans la continuité du programme FSP « appui à la mise en place de la faculté de droit et d'administration publique de l'Université de Bir Zeit », qui s'est terminé à l'été 2012,

des actions continuent d'être menées par le consortium universitaire ad hoc (IEP de Paris, Lyon, Aix en Provence et Rennes - les universités Paris I, Paris II, Bourgogne, Montpellier I, Paul Cézanne Marseille et Cergy-Pontoise – ENA). Chaque année notamment des professeurs issus des membres de ce consortium viennent dispenser des enseignements en français.

- de la médecine, autour du partenariat noué entre l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC Paris VI) et des universités palestiniennes (Al Quds de Jérusalem et An-Najah de Naplouse). Ce programme permet à des médecins palestiniens de venir compléter leur formation par un troisième cycle dans des laboratoires français (formation d'un corps d'enseignants qualifiés). Ils s'engagent, après leur doctorat, à revenir enseigner en Palestine.
- de l'enseignement technique et professionnel. La coopération dans le domaine des filières technologiques a été développée grâce à l'implication de l'IUT de Cachan à partir de 1993 : mise en place de « Bachelor of Technology » en automatisme industriel, en électronique et en traitement des signaux, installation de laboratoires d'expérimentation, organisation d'ateliers annuels de formation d'enseignants et d'ingénieurs... Cette coopération est actuellement poursuivie de façon très active par l'association Medlink.

Le français (qui n'est pas l'objet de cette fiche) reste naturellement une composante structurante de l'action française de coopération universitaire. Une des orientations actuellement suivies est le développement des disciplines « mineures » dans le cadre de grandes disciplines universitaires.

4/ Le réseau des diplômés palestiniens du système français.

La structuration du réseau des diplômés palestiniens en France s'est concrétisée en septembre 2014 par le lancement officiel de l'association « Al Rafic ». Présidée par une ancienne ministre palestinienne diplômée en France, cette association est ouverte à l'ensemble des Palestiniens ayant effectué tout ou partie de leurs études en France, que ceux-ci aient été ou non boursiers du gouvernement français.

Cette association bénéficie d'une subvention du Consulat général à Jérusalem.

Une des prochaines étapes, si possible dans le courant de l'année 2015, sera la connexion du réseau Al Rafic à la plateforme numérique globale France Alumni.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

b) Coopérations avec d'autres pays

➤ Le réseau PEACE

Lancé en 1991 grâce au soutien de l'Union européenne et de l'Unesco le Programme de Coopération Académique Europe-Palestine en Éducation (PEACE), a permis de faire partir 2 boursiers en coût partagé avec la France pour la période 2013-2015.

➤ Le programme Erasmus +

L'action de l'ambassade de France s'inscrit en coordination avec Erasmus + désormais programme de référence de l'Union européenne pour la période 2014-2020 en matière de mobilité étudiante (bourses, échanges) et de renforcement des capacités des universités.

➤ Autres coopérations

De nombreux pays coopèrent activement avec la Palestine dans le domaine de l'enseignement supérieur, au travers notamment de financement de bourses (proche et moyen orient, Etats-Unis, Russie, Allemagne...).

Toutefois, d'une manière générale, la coopération universitaire ou en matière de recherche ne constitue pas la cible principale des bailleurs de fonds qui interviennent dans les territoires palestiniens. La France dispose d'un positionnement intéressant.

V. Orientation à donner à de nouvelles actions de coopération

- La coopération universitaire française continue de s'inscrire dans la perspective de la construction d'un Etat palestinien et de la formation de ses cadres :
 - La part importante de doctorants palestiniens en France (1/3 des effectifs étudiants) permet de palier la quasi-absence de 3^{ème} cycle sur place et contribue à la formation du corps enseignant.
 - S'agissant plus largement de la formation des cadres de l'Etat et des collectivités locales, la France met en œuvre un projet d'Ecole nationale palestinienne d'administration.
- Elle vise également à répondre aux besoins de l'économie palestinienne; aux réalités du marché du travail mais aussi, à plus long terme au développement de la recherche et de secteurs économiques porteurs. Différentes coopérations sont actuellement poursuivies ou envisagées dans les domaines scientifiques au sens large (couvrant aussi bien les sciences appliquées que les mathématiques), de l'agronomie, de la formation professionnelle... permettant également d'associer des filières d'excellence française.
- Sur la mise en œuvre de cette coopération :
 - la francophonie reste un axe structurant de l'ensemble des interventions françaises. Elle s'articule néanmoins avec une ouverture sur la sphère des Palestiniens (et notamment des étudiants) non-francophones.
 - les partenariats avec les universités ainsi qu'avec les collectivités locales (coopération décentralisée), sont privilégiés.
 - des efforts sont également poursuivis pour l'établissement de projets en réseau entre universités palestiniennes.

VI. Contacts utiles

Olivier Dufour, attaché de coopération universitaire et institutionnelle

olivier.dufour@diplomatie.gouv.fr

Samia Gharet, chargée de mission pour la coopération universitaire

samia.gharet@diplomatie.gouv.fr

Pour davantage d'informations sur la coopération universitaire, voir :

<http://www.consulfrance-jerusalem.org>

Mise à jour : octobre 2014